



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Cession d'un terrain bâti 14 rue Chanoine de Morel**

DE20151214_20	Conseil municipal du 14 décembre 2015
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015 Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

## V I E   Q U O T I D I E N N E

### Cession d'un terrain bâti 14 rue Chanoine de Morel

Développement urbain  
id : 1143

Conseil municipal  
14 décembre 2015

20

Rapporteur : Pascal MONIER

Par acte du 27 janvier 2010, la commune avait acquis, par voie d'échange sans soulte avec la clinique Saint-Joseph, dans le cadre de travaux d'accès au parking de l'établissement, un terrain bâti, cadastré AH n° 164, situé 14 rue du Chanoine de Morel, d'une superficie de 72 m<sup>2</sup>. Cet échange avait pour objectif de sécuriser l'entrée du parking tout en permettant à la collectivité de conserver le même nombre de places de stationnement.

Cet abri de voitures couvert mais ouvert sur la rue permet le stationnement en libre accès pour 4 véhicules légers, sur le domaine privé de la commune, ne présente plus d'utilité pour la Ville.

C'est pourquoi, la commune l'a mis en vente par voie d'affichage sur site ainsi que sur le site internet de la Ville fin août 2015.

Depuis cette date, plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt pour cet abri mais deux offres seulement ont été formulées :

- Offre de Madame JOIN CLAIR en date du 28 août 2015, à 10 000 €
- Offre de Monsieur José Carlos FERNANDEZ en date du 8 octobre 2015, à 37 000 € (projet d'aménagement de garages).

Au vu de l'avis du Service Local du Domaine en date du 31 mars 2015, estimant ce bien à 35 000 €, il vous est proposé :

- d'approuver la cession de la parcelle bâtie cadastrée section AH n° 164, d'une superficie totale de 72 m<sup>2</sup>, moyennant le prix ferme et définitif de 37 000 € net vendeur à Monsieur José Carlos FERNANDEZ, domicilié 5 bis rue Jules Michelet, 16000 ANGOULEME, sous réserve d'un projet qualitatif présenté par l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette vente ainsi que l'acte authentique dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

La recette en résultant sera constatée au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
14 décembre 2015  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

